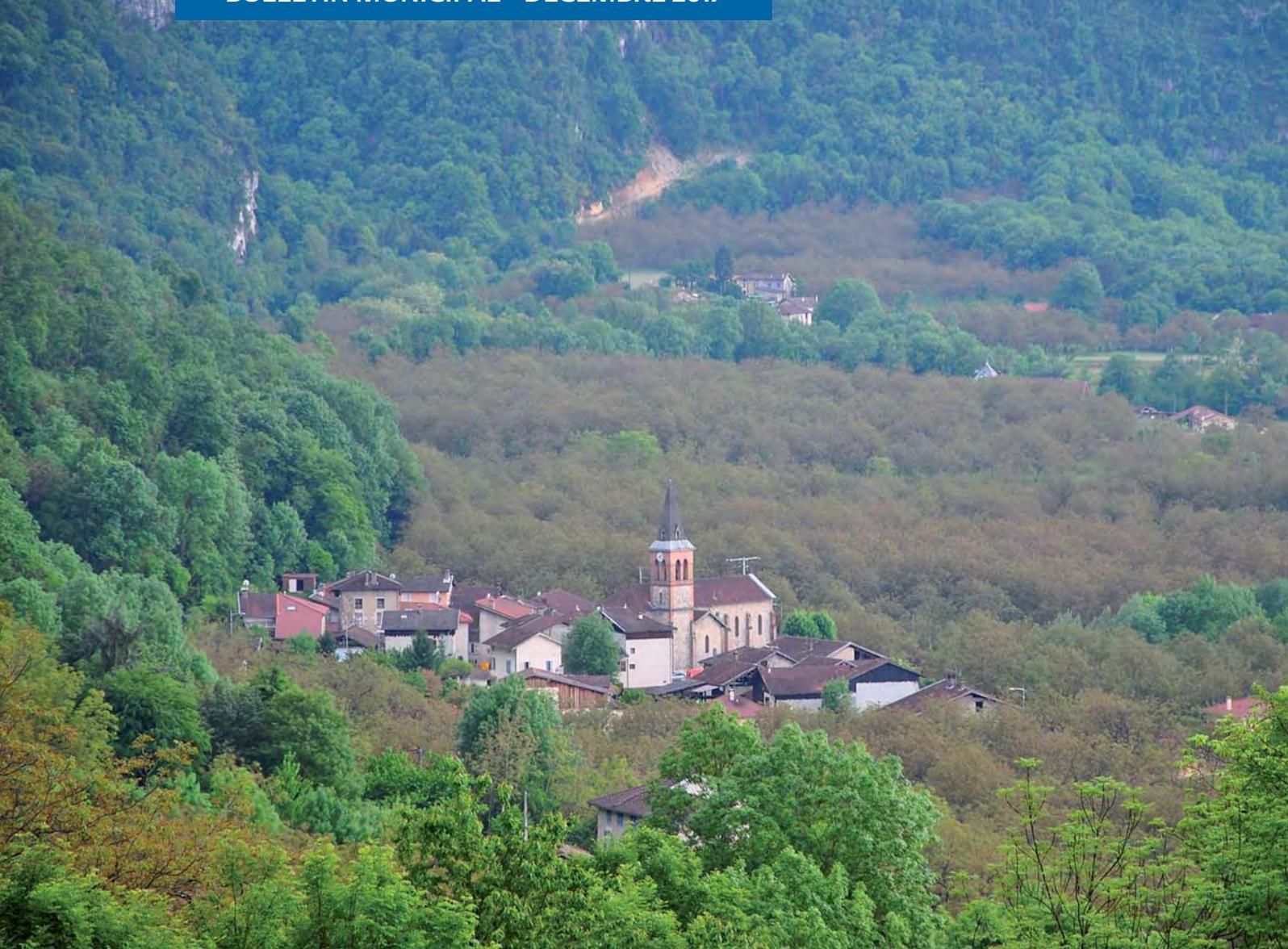


Saint Gervais

BULLETIN MUNICIPAL - DÉCEMBRE 2017



Édito

En tant que maire de notre commune et tous les élus avec moi, je suis très sensible à la réussite mais aussi au découragement de certaines de nos associations. Les associations et encore plus dans les petites communes comme la nôtre contribuent au lien social et à la qualité de vie. Et c'est parce qu'elle reconnaît et salue cette vocation que la municipalité les soutient financièrement et logistiquement à chaque fois qu'elle est sollicitée.

Dans notre dernier journal municipal, nous évoquions les interrogations du comité des fêtes sur la continuité de leur activité. L'association du « sou des écoles » qui récolte des fonds afin de financer les projets pédagogiques des 3 écoles a, quant à lui renouvelé son bureau.

La municipalité a conscience des efforts faits et du temps consacré par les bénévoles de toutes les associations et nous les en remercions. Notre village a besoin que chacun d'entre nous se mobilise pour que perdure le bien vivre ici, le plaisir de partager des moments joyeux et conviviaux, des temps d'échanges et de partage.

A tous je souhaite d'excellentes fêtes et, quoi qu'un peu en avance, une très bonne année 2018. Qu'elle vous apporte le plus précieux des biens, la santé !

Et nous vous donnons rendez-vous le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00 à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Monique FAURE, maire.

Infos pratiques et Etat Civil

Horaires de la Mairie

11, place du Village
04 76 64 77 06
mairie.st-gervais@wanadoo.fr

La mairie est ouverte au public les lundis et vendredis de 13 h 30 à 17 h, le mardi de 13 h à 19 h 15 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

Tous les matins l'accueil du public et l'accueil téléphonique sont assurés par l'agent postal.

Permanences du maire : les mardis de 15 h à 18 h et les lundis, jeudis après-midi sur rendez-vous.

Horaires l'Agence postale

11, place du village
04 76 64 78 00
apcsaintgervais@orange.fr

L'agence postale est ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h15.

Les services de l'agence postale :

- Opérations postales, opérations bancaires de dépannage (dépôt, retrait).
- Achat des cartes de cantine, de garderie et de TAP pour les 3 écoles du regroupement scolaire.
- Réservation des salles communales (salle des fêtes et maison de la Drevenne).

Les numéros utiles des services intercommunaux

Pompiers : 18
SAMU/Médecin de garde : 15
Electricité Eau-Assainissement :
ZA les Lévées 38470 Vinay, 04 76 36 90 57.
SICTOM Sud Grésivaudan (déchets ménagers) : 150 route de la Croix de May : 04 76 38 66 03 .
Toutes les informations relatives au tri sont disponibles sur www.sictom-sud-gresivaudan.org.
Merci de respecter les points d'apport volontaires, en ne déposant aucun objet, sac à côté des moloks.

Rappel

Les horaires de la déchetterie de Vinay :

ZA les Lévées, 38470 Vinay. Lundi, mercredi et jeudi : de 13h30 à 18h00, mardi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00, samedi : de 09h00 à 18h00.

Les horaires de la déchetterie de Saint-Quentin-sur-Isère :

impasse de la rue aigue 38210 Saint-Quentin - sur - Isère. Lundi : de 14 h à 18 h mercredi et samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La divagation des chiens est interdite. Nous rappelons aussi que les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements incessants.

Les horaires de tonte, travaux de jardin : L'usage de tous les appareils susceptibles de causer une gêne sonore n'est autorisé qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, contacter l'Agence nationale des Fréquences au 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local). Pour plus d'informations: www.recevoirlatnt.fr

Rappel de la réglementation de l'élagage en bord des routes :

Les arbres, les branches et les racines qui avangent sur le sol du domaine public doivent être coupés. Les coupes doivent être faites à l'aplomb des limites du domaine public. Les coupes relèvent de la responsabilité des propriétaires ou des fermiers.

Un taxi sur Saint gervais ?

Le taxi Saint-Gervaisien Gheva devient «Compagnie de Taxi l'Albenc-Saint Gervais». Vous pouvez la joindre au 06 41 00 75 07 /06 81 19 08 81, compagnie-taxis@orange.fr.

Un petit tour des commerçants de la commune :

Sur Saint-Gervais se feront un plaisir de vous accueillir :

le Bar Restaurant la Régalede, quai de la fonderie Royale, 04 76 64 77 15

Pizza « Les Moussenc » Ouvert les mardis, mercredis jeudis vendredis, samedis et dimanches soirs Livraison gratuite sur Saint-Gervais, Rovon et Bouchetière. Pendant la période hivernale, les Moussenc sont fermés le midi. 06.42.02.04.89

Pizza chez Kinou, tous les mardis soir place du canon, à l'angle du pont (camion pizza) 07.81.98.74.29

Etat Civil Depuis juin 2017

Naissances

PHILIBERT Ylann, Jason né à la Tronche le 18 octobre 2017

Décès

GLENAT Jean décédé le 25 juin 2017 à St Marcellin
GUILLET Rolande veuve MEILLAND décédée le 11 aout à Vinay

Mariage

CRIMENI David et BOZON Pauline le 30 septembre 2017

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

 mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Autorisation de Sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un enfant mineur résidant en France et qui voyage seul ou avec une autre personne que ses parents doit être muni notamment d'une autorisation de sortie du territoire (AST) en plus de sa pièce d'identité et éventuellement du visa. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal) et accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Vous pouvez obtenir le formulaire en mairie.

Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement (TA) s'applique aux demandes déposées à partir du 1^{er} mars 2012. Cette taxe a remplacé 5 taxes et notamment la taxe locale d'équipement (TLE) et la Taxe départementale des Espaces naturels Sensibles (TDENS). Cette taxe est répartie entre la commune, le département et la région. Pour la commune le produit de cette taxe rentre dans le budget communal. Pour le département cette taxe, permet de financer la politique de protection des espaces naturels sensibles, comme par exemple de développement et la gestion du domaine des Ecouges sur notre commune. La part départementale permet aussi de financer le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui accompagne la commune dans la définition de ses projets, et ses architectes conseils qui sont consultables gratuitement par les habitants pour tout projet de construction. La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction ou d'installation nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire et ou d'aménager, déclaration préalable) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Le ministère de la cohésion sociale des territoires met en ligne un simulateur vous aidant à calculer le montant de votre taxe d'aménagement relative à votre projet de construction. N'hésitez pas consulter le site www.servicepublic.fr

Inscriptions sur les liste électorales

Vous venez de déménager ou vous allez avoir dix - huit ans ou vous avez changé d'adresse, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

En France l'inscription électorale est obligatoire. Elle est consécutive à une démarche volontaire et personnelle de l'électeur. Elle doit être faite avant le 31 décembre de l'année en cours pour être effective à compter du 1^{er} mars de l'année suivante.

A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Comment vous inscrire ?

Il faut venir en mairie avec votre **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile**.

En vous inscrivant dans votre nouvelle commune d'habitation, vous êtes radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

En mairie de Saint-Gervais, la permanence pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu le samedi 30 décembre de 10h00 à 12h00.

Mes démarches à portée de Clic !

Depuis quelques mois l'État simplifie les démarches des usagers en s'appuyant sur les technologies du numérique et généralise le recours aux démarches dématérialisées.

Sont concernées les demandes de cartes nationales d'identité, de passeports mais aussi d'immatriculations.

Pour les cartes d'identité et passeports :



Il est possible d'effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité sécurisée ou passeport en ligne sur le site :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

ou <https://passeport.ants.gouv.fr>

Suite à cette demande, vous devez impérativement imprimer le formulaire et vous rendre en mairie afin de finaliser la demande avec les originaux des pièces justificatives et photocopies.

En effectuant une pré-demande en ligne, la durée du rendez-vous de finalisation est divisée par deux.

Aussi et afin de vous aider dans cette démarche, le site: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810> vous permet de connaître les pièces à fournir pour toute demande de titre en fonction des demandes propres à chaque usager ainsi que la liste des communes équipées hors département de l'Isère.

Pour les permis de conduire, les demandes de cartes grises :

Depuis le 16 octobre 2017, la préfecture de Grenoble et les sous-préfectures de la Tour du Pin et Vienne n'accueilleront plus de public au guichet des permis de conduire (y compris pour un duplicata de permis de conduire) et des certificats d'immatriculation. En effet, à cette date seuls les envois dématérialisés seront traités.

Pour plus d'informations le site: <http://www.isere.gouv.fr>

Taxe des ordures ménagères

Lors de la dernière assemblée communautaire, le passage à la taxe sur les ordures ménagères, en remplacement de la redevance incitative a été acté. Les élus ont opté pour cette solution arguant que la taxe génère moins d'impayés. Le mode de collecte reste toujours le même et nous invitons les habitants à continuer le tri.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du 21^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant: soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune); soit à un notaire

Les travaux

Prévus au budget 2017 de la commune, de nombreux travaux ont été réalisés cette année. D'autres travaux seront réalisés en 2018. Tour d'horizon !



Les travaux d'accessibilité et de remises aux normes

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige les établissements recevant du public (ERP) à être accessibles à tous les types de handicap. Afin de répondre aux obligations de cette loi, la commune a réalisé les travaux suivants:



- Création de places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite devant la mairie et l'agence postale, sur le côté de l'église, à la Maison de la Drevenne, et devant le cimetière. Au total 4 places réalisées.

- Ouverture d'une porte permettant le passage d'un fauteuil roulant sur le côté de l'église et installation d'une rampe d'accès à côté de la place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite. Le montant total de cette première phase de travaux est de 35 826 euros TTC, une subvention de 14 251 euros a été accordée par le Département, il reste à la charge de la commune 21 575 euros.

Travaux à réaliser :

- À l'école : Changement d'un bloc porte
- Maison de la Drevenne, des mains-courantes vont être installées
- Salle des fêtes : installation d'une rampe d'accès, pose de deux blocs portes, installation d'un sas d'entrée et d'un sanitaire
- Maison de la Drevenne : installation de deux mains-courantes, de deux blocs portes, pose de signalétique podotactile
Le Montant global de cette deuxième phase de travaux à réaliser en 2018 est de 27 350 € TTC, une subvention de 13 676 euros a été accordée par le département, il reste à la charge de la commune 13 674 euros.

Travaux divers

Comme précisé par la loi, il revient à la commune de prendre en charge les dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine culturel, la conservation et la réparation de l'église et de la chapelle de Notre-Dame d'Armieux. Ainsi la commune a financé l'installation d'un nouveau chauffage et le remplacement de prie-Dieu par 80 chaises. Le montant de ces travaux s'élève à 9325 €.



Les travaux de réfection de la toiture de Notre-Dame d'Armieux qui ont pris un peu de retard ont enfin démarré fin novembre. Rappelons que ces travaux bénéficient d'une subvention du conseil général de 5 000 € et d'une réserve parlementaire de 5 000 euros grâce à Michèle Bonneton, ancienne députée de notre circonscription. La part communale est de 2 514 €.

Le port

Des études vont être lancées dans le but de sécuriser et de limiter la vitesse au carrefour RD 35, avec la route du port et le quai de la fonderie royale.

L'ex gendarmerie

Six logements sont terminés et d'ores et déjà loués. La commune, propriétaire du bâtiment, réfléchit au devenir des bureaux. La meilleure solution consisterait peut-être à réaliser deux petits appartements. A suivre...

Le gîte

Comme annoncé dans le journal municipal de juillet, les travaux du gîte communal ont démarré fin novembre. Il devraient s'achever à la fin de l'été 2018. Rappelons que ce projet proposera un hébergement touristique adapté aux groupes. Des toilettes publiques ainsi qu'une borne de recharge pour vélo électrique vont être installées.



Travaux de sécurisation de falaises RD35 Route des Ecouges

Les travaux de sécurisation de falaises (purges, écrans) et de réparation des garde-corps et parapets démarrés en 2016 et financés par le Département, se poursuivront jusqu'en 2019 impliquant la fermeture de la route au printemps et à l'automne. Les travaux liés à la remise en service de l'éclairage du tunnel de la sécurisation de l'encorbellement suivront, échelonnés jusqu'en 2019.

Cette année, des travaux de reprise de parapets (avec pose de prédalles) et de garde-corps ont été réalisés entre le printemps et l'automne au dessus du tunnel par l'entreprise Perino-Bordone. L'entreprise Hydrokarst continuant la sécurisation de falaises par purges.

Lors des purges, la technique LIDAR a été utilisée afin de compléter les études du Département : cette technique de télédétection par hélicoptère permet un relevé précis de falaises et de déterminer les volumes et zones d'impact des blocs purgés. L'analyse des résultats permettra de déterminer les travaux de purge à poursuivre.

Pour 2018, des travaux sont envisagés et soumis au vote des crédits au Budget Primitif 2018 de décembre 2017 par l'Assemblée départementale et du calage du planning (intégré au comité de la Bourne qui a lieu dans l'hiver) par les élus départementaux.

Infos Mairie

La semaine de quatre jours

Suite à la décision du gouvernement de donner le choix aux communes de revenir à la semaine de quatre jours, le syndicat scolaire intercommunal s'était donné un an de réflexion. Dans cette perspective, le Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) met en place une commission de travail constituée d'un élu de chaque commune, d'un parent délégué de chaque école, d'un personnel enseignant et d'une ATSEM par commune.

Le résultat des réflexions et décisions de cette commission de travail sera communiqué dans le prochain journal communal.

Coup de chapeau aux employés techniques

Vous les avez déjà vus José Carvalho Dias Pereira et Gilbert Argoud, sont nos employés des services techniques à l'entretien des chemins communaux, des places du village, des massifs fleuris, des points propres, des entretiens extérieurs de l'école.

Vous les apercevez peut-être moins et pourtant ils sont également très occupés, à l'entretien et aux petites réparations de l'église, des salles communales, de la mairie, de la poste, des logements communaux dont l'ancienne gendarmerie. Dans ce bâtiment communal,



à l'exception des travaux d'électricité et de plomberie faites par des entreprises extérieures, toute la rénovation des 6 appartements a été effectuée par Gilbert et José.

Leurs tâches sont nombreuses et diverses et pourtant elles sont gérées de façon raisonnée et concertée toujours dans la bonne humeur et sans perdre de vue l'économie des finances publiques.

Nous leur adressons un grand merci !

Intercommunalité

Inauguration de la Maison de santé pluridisciplinaire

Implantée à Saint-Marcellin, à proximité des infrastructures de transport (gare, autoroute...), la maison de santé pluridisciplinaire a ouvert ses portes le 4 septembre dernier. Cette réalisation au rayonnement intercommunal résulte de la volonté des élus du territoire de lutter contre une démographie vieillissante des praticiens de santé et d'offrir aux habitants des solutions de proximité.

La maison de santé pluridisciplinaire accueille 5 médecins, 1 infirmière Asalée (action de santé libérale en équipe) et 2 libérales, 3 kinés, 3 psychologues, 1 diététicienne, 1 orthopédiste orthésiste, 1 orthophoniste, 1 orthoptiste et le laboratoire de biologie médicale. Après la densification des effectifs (notamment les médecins), viendra celui de l'essaimage, les praticiens de la Maison de santé pluridisciplinaire consulteront dans les communes dépourvues de professionnels.

L'intercommunalité a financé les travaux de construction du bâtiment, dont les coûts restant à charge (hors subventions) seront remboursés par les loyers versés par les professionnels de santé.

Avec l'avènement de la première étape du projet de santé, Saint-Marcellin Vercors Isère communauté amorce progressivement sa transition vers une évolution de la pratique de la santé, où les coopérations entre professionnels seront renforcées pour le plus grand bien des patients.

L'intercommunalité a également inauguré, toujours à Saint-Marcellin, l'espace enfance où sont regroupés le multi accueil le Petit Prince (4 unités de 22 place pour les 0-3 ans), un relais assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfant-parent Pirouette. Soit les deux premiers investissements d'avenir portés la nouvelle intercommunalité. Au total ce sont 14 millions d'euros que Saint-Marcellin Vercors Isère communauté investit sur la période 2017-2020, pour contribuer à la relance de l'économie, l'amélioration des services aux habitants et à l'attractivité du territoire.



ADMR

L'ADMR est un réseau présent dans toute la France et compte 2 950 associations locales, 94 Fédérations départementales, 120 500 bénévoles, 96 550 salariés, 716 000 clients et 99 millions d'heures d'activité. En Isère, l'ADMR compte 153 associations locales avec 1316 responsables bénévoles, 21 724 clients et 1778 salariés. L'association de Vinay est l'une de ces associations iséroises.

L'ADMR de Vinay est une association d'aide aux familles, un accompagnement dans la vie quotidienne, une aide à la livraison de repas et à la télé-assistance. Elle intervient sur 17 communes soit 313 clients et 43 salariés pour 36357 heures d'intervention.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter l'AMR au 42 grande rue, 38470 Vinay, 04 76 36 78 62.

La Trace : bilan de l'été



Après un printemps bien rempli avec une vingtaine de classes accueillies (dont 18 dans le cadre du programme « à la découverte des ENS »), l'association La Trace, basée dans le site des Ecouges depuis plus de 30 années, a enchaîné par l'encadrement de divers séjours estivaux à destination d'enfants en vacances. L'Espace Naturel Sensible est, en effet, un lieu privilégié pour le déroulement d'activités en pleine nature. Les enfants, répartis en petits groupes, participent à la thématique préalablement choisie lors de leur inscription. Certains sont initiés à des techniques anciennes d'utilisation des ressources naturelles pour les besoins humains essentiels tels que : se nourrir, s'abriter... Ainsi, les indiens vivent dans des tipis, fabriquent des arcs et des flèches et des parures, tandis que les trappeurs occupent des cabanes et apprennent, entre autres, à fumer du poisson. D'autres

partent en randonnée itinérante, accompagnés par des ânes de bât qui transportent une partie de leur matériel.

Nouveauté 2017, une quinzaine d'adolescents s'est plongée dans le passé pour tenter de vivre comme des hommes préhistoriques. Toutes basées sur un socle de découverte de la vie en société, du partage des tâches et de la solidarité, les activités sont encadrées par des professionnels qui ont eux-mêmes souvent été des participants aux séjours lorsqu'ils étaient enfants... Les Ecouges, on y vient et... on y revient !

www.latrace.net

Gîte des Ecouges 38470 St GERVAIS

Tel/Fax : 04 76 64 73 45 - E-mail : ecouges@gmail.com

Les CM2 en visite

Le vendredi 29 septembre, nous avons visité la ferme Michallet. Quand nous sommes arrivés, Laurence Chavance qui est nucicultrice, nous attendait devant un immense bâtiment.

Devant cette ancienne stabulation, nous avons posé des questions et elle nous a expliqué le cycle des noix dans l'entrepôt. Après nous sommes allés voir le fonctionnement des machines. C'était beaucoup plus drôle de le voir que de l'imaginer.

Les noix arrivent dans les remorques, puis sont bennées sur une grille qui retient les branchages. Elles sont ensuite nettoyées dans la laveuse, débarrassées des pierres dans le bac à pierres et emmenées sur un tapis roulant vers les employés qui trient les noix manuellement. Les noix encore protégées par le brou sont mises à part. Un autre tapis roulant les monte vers les cellules où elles seront séchées en deux ou trois jours. Une fois sèches, elles sont calibrées et un dernier tri manuel assure la qualité de la production finale.

Quel manège ! On aurait dit un véritable parc de jeux pour les noix.

Ce que nous avons préféré c'était de déguster les noix.

C'était une super journée vraiment amusante !

Les élèves de CMA 2

A l'école de Rovon

Mardi 6 février 2018 sera un grand jour pour les cinquante enfants scolarisés à Rovon en Cp, CE1 ou CE2. Accompagnés par leurs maîtres, ils iront à la salle des fêtes de leur village pour assister à une représentation du cirque Filyfolia.

Ensuite, dans le cadre de dix ateliers encadrés par un moniteur agréé, leurs instituteurs et des parents, ils prépareront des numéros circassiens. Tout d'abord, ils les créeront. Puis, ils s'entraîneront pour pouvoir présenter à leurs parents début avril leur propre spectacle. Leurs camarades scolarisés à St Gervais prépareront aussi, de leur côté, un spectacle de cirque.

Ces projets pourront avoir lieu grâce à l'investissement et au dynamisme du Sou des Ecoles de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal. Cette association de parents bénévoles de nos quatre communes du RPI prépare, organise et anime de nombreuses manifestations qui permettent le financement de ce grand projet qui concerne donc les 5 classes de St Gervais et de Rovon. Qu'elle soit encore une fois remerciée pour son investissement !



Le recensement est utile à tous : Démarrage sur la commune de Saint Gervais le 18 janvier jusqu'au 17 février.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin. Le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Sur la commune de Saint - Gervais l'agent recenseur recruté par la mairie est madame PECHEUX Karine, qui se présentera chez vous munie de sa carte officielle. Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, elle vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'elle viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Nous comptons sur vous pour lui faire un bon accueil.

La cérémonie du 11 novembre



C'est par une belle journée d'automne qu'a été célébré la cérémonie du 11 novembre en présence de la clique des Sapeurs Pompiers de Vinay et du Souvenir Français représentée par son président Monsieur Gauzente et les enfants de Saint-Gervais qui ont participé à la lecture du discours.

A cette occasion le Souvenir Français représenté par Monsieur Gauzente a rendu hommage à un soldat oublié dont le nom a été ajouté au Monument aux Morts, le soldat Duraille Louis, disparu au combat.